

INFORMATION AUX PORTEURS

23 juillet 2021

1/ Précisions sur les informations mentionnées dans les documentations règlementaires des OPC faisant référence à un indice de référence

CPR Asset Management, en notre qualité de société de gestion de portefeuilles des OPC listés en annexe 1, avons décidé, qu'à compter du 23/07/2021, les documentations règlementaires de ces OPC seront modifiées afin de préciser les mentions relatives aux indices de référence pour mise en conformité avec le Q&A ESMA du 29 mars 2019.

En 2020, les documentations règlementaires des OPC listés en annexe 1 ont été mises à jour afin d'indiquer l'obligation pour les gérants de ces OPC de déclarer s'ils appliquent une gestion « active » ou « passive » selon les définitions précisées par l'ESMA et, lorsque la gestion de l'OPCVM est « active », d'indiquer avec quel degré de liberté par rapport à son indicateur de référence.

Ainsi, **à compter du 23/07/2021**, les documentations règlementaires des OPC listés en annexe 1 (ainsi que celles de leurs nourriciers) seront modifiées afin de préciser ces mentions et de les aligner avec le suivi mis en place par CPR Asset Management pour respecter ces mentions.

2/ SRRI de l'OPC Amundi CPR Banca March Impact

A compter du 23/07/2021, le niveau de risque de l'ensemble des parts du FCP Amundi CPR Banca March Impact sera de 6 (*en lieu et place de 5*) sur l'échelle de risque présentée dans le DICI.

Ces changements, non soumis à l'agrément de l'Autorité des marchés financiers, n'impliquent aucune démarche spécifique de la part des porteurs et n'entraînent pas d'augmentation de frais ou du profil de risque des OPC.

Votre conseiller se tient à votre disposition pour vous apporter toute précision complémentaire.

La Direction

Annexe 1
Liste des OPC concernés par ces modifications

DENOMINATIONS OPC	Q&A ESMA	
	DICI modifié	PROSPECTUS / REGLEMENT modifié
Amundi CPR Banca March Impact	X	
CPR ES Audace	X	X
CPR Japan	X	X
CPR Global Allocation	X	X
Objectif Long Terme		X